

RECONNAISSANCE DU VIN : L'ANEV S'EN FELICITE

L'ANEV salue avec joie le vote de la loi d'avenir en avril 2014.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt comporte désormais l'article suivant : « *Le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de la France.* »

C'est le sénateur Roland Courteau, ancien co-président de l'ANEV qui ,avec de nombreux autres sénateurs eux aussi adhérents de l'ANEV ont permis cette avancée demandée par l'anev depuis le colloque de 2009 à Beaumes de Venise.



Photo : le sénateur Roland Courteau avec M.Olivier , directeur honoraire de l'ANEV et A.Deyrieux, fondateur de Winetourisminfrance.com

Voici quelques unes des réactions :

Oenotourisme, continuons le combat sur :

http://www.winetourisminfrance.com/fr/breves/1736_oenotourisme_continuons_le_combat.htm

Le vin patrimoine de la France sur :

<http://m.leparisien.fr/societe/le-senat-reconnait-le-vin-patrimoine-de-la-france-mais-pas-la-biere-12-04-2014-3763575.php>